

Manifester votre intérêt pour le soutien ICAT Date limite : 1er septembre 2025

Êtes-vous représentant d'une entité gouvernementale impliquée dans la transparence climatique ou dans l'élaboration de la CDN 3.0 et avez besoin d'un appui technique ? Nous vous invitons à soumettre une manifestation d'intérêt pour obtenir le soutien de l'ICAT via un processus simple.

Soutien ICAT par le biais de projets nationaux

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) aide les pays en développement à renforcer leurs **cadres de transparence climatique** afin de concevoir et mettre en œuvre des **politiques climatiques efficaces**. Le soutien est offert sous forme de projets ciblés, coordonnés par un point focal national, mis en œuvre par des experts nationaux et appuyés par des experts internationaux. L'ICAT propose plus de 40 outils et méthodologies librement disponibles aux pays.

En fonction des besoins nationaux, les projets peuvent porter sur :

1. Cadres MNV renforcés pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre et/ou les impacts sur le développement durable, et suivre la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
2. Cadres de suivis des CDN ;
3. Projections des émissions et absorptions des gaz à effet de serre;
4. Cadres de suivi des transitions justes ;
5. Suivi et évaluation de l'adaptation ;
6. Cadres de transparence du financement climatique ;
7. Impacts des actions infranationales et non étatiques.

Processus de soumission

Les entités gouvernementales compétentes doivent envoyer une lettre signée à icat@unops.org incluant les informations suivantes :

- État des rapports soumis dans le cadre de la CCNUCC et état de la soumission de la CDN, y compris les activités en cours ;
- Priorités en matière de soutien à la transparence, selon les sept composantes mentionnées ci-dessus ;
- Description d'autres initiatives nationales en cours en matière de transparence climatique et d'autres projets de soutien prévus ou en cours ;
- Coordonnées du point focal national désigné pour le projet ICAT.

Les soumissions reçues avant le 1er septembre 2025 seront priorisées. Une sélection des pays sera effectuée dans les 10 semaines suivant la date limite, selon les critères précisés dans l'appel, et ces pays seront invités à rejoindre formellement l'ICAT.

Foire aux questions

Q1. Qui peut soumettre une manifestation d'intérêt ?

R : Une entité gouvernementale officielle (ministères, agences, entités infranationales, etc.) compétente en matière de transparence climatique ou domaines connexes.

Q2. Quels pays peuvent postuler pour rejoindre ICAT ?

R : L'ICAT travaille avec des pays en développement partout dans le monde, allant de grands pays comme le Nigéria à de petits États insulaires comme Fidji.

Q3. Plusieurs composantes peuvent-elles être combinées dans un seul projet ?

R : Oui. Les composantes 1 à 3 peuvent être combinées dans un projet intégré. Les composantes 4 à 7 nécessitent souvent des efforts distincts en raison de leur complexité.

Q4. Quelles sont les modalités juridiques de mise en œuvre ? Comment les ressources sont-elles gérées ?

R : Les ressources peuvent être gérées directement par le gouvernement, mais d'autres dispositions sont possibles. On propose trois modalités :

- Accord de coopération de projet avec le gouvernement ;
- Protocole d'entente avec le gouvernement et un partenaire national ;
- Protocole d'entente avec le gouvernement et mise en œuvre via un partenaire international.

Q5. Quelle est la durée des projets ? Quand peuvent-ils commencer ?

R : Un plan de travail sera élaboré conjointement avec l'ICAT, généralement en quelques semaines. Les projets durent généralement de 12 à 18 mois.

Q6. Quel est le budget des projets ICAT ?

R : Le pays peut budgétiser jusqu'à 200 000 USD pour les activités du projet, selon le plan de travail. Le budget peut couvrir :

- Consultant(s) national(aux) ou une institution nationale (ex. cabinet de conseil, institut de recherche) ;
- Réunions, ateliers, séminaires ;
- Formations et renforcement des capacités ;
- Communication et autres activités liées au plan de travail.

Q7. Un pays peut-il avoir plusieurs projets ICAT ?

R : L'ICAT adopte une approche par phases avec possibilité de projets consécutifs. Plusieurs projets en parallèle peuvent être envisagés s'ils couvrent des domaines différents ou sont dirigés par différentes entités (ex. ministères sectoriels ou entités infranationales).

Pour plus d'informations, consultez [l'appel complet à manifestations d'intérêt](#) ou [contactez le Secrétariat de l'ICAT](#).